



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 février 2024 à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 février 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

ABSENT :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Philippe MURTAS	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

N° 06/2024 – DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON VALEUR

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public

CONSIDERANT qu'il s'agit des recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses.

CONSIDERANT qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur ;

Madame le maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement



Le 18 janvier 2024, le comptable du trésor a présenté à la commune les 72 demandes d'admission en non-valeur suivantes :

BUDGET COMMUNE

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	T-241	7088--	675,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-425	752--	46,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-81	752--	60,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-9	752--	174,69 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-160	752--	46,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-316	752--	46,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-285	752--	51,10 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-604	752--	174,69 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2017	T-747	752--	173,29 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-465	752--	46,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-35	752--	173,33 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-694	752--	177,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-571	752--	177,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-529	752--	46,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011	T-247	752--	24,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011	T-255	7067--	49,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2017	T-297	7088--	14,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-248	7088--	237,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2015	T-227	752--	200,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2015	T-86	7362--	13,82 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-457	7088--	158,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2016	T-471	7088--	201,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2015	T-400	752--	209,17 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2015	T-469	752--	209,17 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-700	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-518	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-310	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-271	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-337	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-413	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2015	T-606	752--	209,17 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2015	T-327	752--	74,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2015	T-537	752--	209,17 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	T-79	752--	4,68 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	T-79	752--	211,49 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	T-79	752--	2,40 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	T-35	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	T-265	752--	211,49 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-625	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-123	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-89	752--	0,40 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-89	752--	204,45 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-44	752--	209,17 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-226	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	T-216	752--	211,49 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	T-176	752--	206,81 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2018	T-3496040031	--	204,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-651	70688--	304,90 €	Combinaison infructueuse d actes
TOTAL				7 718,88 €	

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT



Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2018	T-331	70611--	EA2	6,35 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-331	70111--	EA1	7,65 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-339	70111--	EA1	53,67 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-25	70111--	EA1	76,67 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-369	70111--	EA1	7,65 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-369	70611--	EA2	6,35 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-390	70611--	EA4	1,55 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-390	70111--	EA3	2,70 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-701	70611--	EA2	6,35 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-390	70111--	EA1	15,45 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-390	70611--	EA2	13,15 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-701	70111--	EA1	7,65 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-736	70611--	EA4	3,04 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-736	70611--	EA2	26,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-736	70111--	EA3	5,32 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-736	70111--	EA1	27,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-431	70611--	EA2	0,45 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-431	70611--	EA4	4,16 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2015	R-1-164		EA2	0,31 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2015	R-1-164		EA1	3,40 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2015	R-1-164		EA2	7,63 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2015	R-1-164		EA2	0,58 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2017	T-304	70111--	EA1	7,65 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2017	T-304	70611--	EA2	6,35 €	Combinaison infructueuse d actes
TOTAL					298,08 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE que la somme de 7 718.88 euros soit admise en non-valeur pour le budget communal
ACCEPTE que la somme de 298,08 euros soit admise en non-valeur pour le budget eau et assainissement

DECIDE que les crédits nécessaires à ces annulations seront inscrits aux chapitres 68 du budget primitif 2024 de la commune et du budget annexe 2024 eau et assainissement

CHARGE Madame Le Maire du contrôle et du suivi de cette décision

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

